

RENCONTRE STRATÉGIQUE RÉGIONALE - EUROPE
PRISTINA, 12-13 AVRIL 2010

RECOMMANDATIONS FINALES:

Aux autorités des Balkans de l'Ouest, des États du Caucase du Sud, des États d'Europe de l'Est et de l'Ouest et de la Turquie :

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour **ratifier ou adhérer au Statut de Rome de la CPI** dans les plus brefs délais, le cas échéant ;
- Mettre en œuvre pleinement le Statut de Rome, autorisant ainsi le système judiciaire à exercer sa compétence sur les criminels présumés et à fournir toute l'assistance nécessaire à la Cour, et ratifier ou adhérer à l'**Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC)** pour permettre à la Cour de fonctionner de façon indépendante et sans restriction;
- **Impliquer des experts de la société civile** dès le début et à toutes les étapes des processus nationaux de ratification et de mise en œuvre;
- Répondre favorablement aux **demandes d'aide et de coopération de la Cour** à tous les stades de la procédure (enquête, arrestation et transfert, protection des victimes et des témoins, exécution des peines) ;
- Participer aux événements liés à la CPI et aux sessions de l'Assemblée des États parties à la CPI et s'engager dans les questions qui relèvent de leur expertise ;
- Soutenir **les efforts pour le renforcement des capacités sur la CPI**, notamment la formation de procureurs, des avocats et des juges mais aussi des membres de l'armée et de la police ; inclure la CPI et la justice internationale dans les cursus universitaires;
- Participer à la **prochaine Conférence de révision** en envoyant des représentants du plus haut niveau et encourager les autres délégations à faire de même ; prononcer des engagements concrets avant et pendant la Conférence de révision en promettant, entre autres de ratifier et/ou de mettre en œuvre le Statut de Rome et l'APIC, de travailler avec d'autres États qui ont moins de capacités, de promouvoir l'acceptation universelle de la Cour et tenir d'autres engagements importants afin de garantir le succès de la Conférence, qui représente un moment crucial pour renforcer l'engagement des dirigeants du monde et de la communauté internationale pour mettre fin à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale ;
- **Aux autorités géorgiennes** : Examiner les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises pendant le conflit avec la Russie en août 2008 et veiller à ce que toute procédure nationale soit menée de façon équitable, efficace et transparente.

À la Cour pénale internationale :

- Mener des actions de sensibilisation adaptées suite à l'annonce publique par le Procureur que la situation en Georgie fait l'objet d'une analyse par son Bureau ;
- Garantir que le Bureau du Procureur effectue régulièrement des visites de haut niveau en Géorgie pour rencontrer les différents acteurs, notamment des représentants de la société civile;
- Conformément à la stratégie du BdP pour 2009-2012, produire régulièrement des rapports sur le statut de l'analyse préliminaire des crimes qui auraient été commis pendant la guerre entre la Géorgie et la Russie et les partager avec les acteurs concernés, notamment les représentants de la société civile ;
- Veiller à ce que les organes de la CPI entretiennent des contacts réguliers avec les ONG locales, notamment en les consultant sur des points spécifiques de leurs politiques et en les invitant à des événements et réunions.

À l'Union européenne :

- Poursuivre les efforts de mise en œuvre de la Position Commune et du Plan d'Action de l'UE sur la CPI en adoptant des stratégies nationales et régionales et des initiatives concrètes pour favoriser l'universalité et la mise en œuvre du Statut de Rome et de l'APIC dans l'UE et dans les pays tiers ;
- Fournir toute l'assistance nécessaire aux pays tiers pour la ratification et la mise en œuvre du Statut de Rome et de l'Accord sur les privilèges et immunités ;
- **Garantir la mise en œuvre effective des clauses CPI** incluses dans les Plans d'action de l'UE négociés avec les pays voisins, en particulier avec les voisins de l'Est tels que la Moldavie, l'Ukraine, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et dans les accords avec les pays candidats à l'adhésion à l'UE tels que la Turquie, mais aussi les clauses CPI contenues dans tout autre accord ou stratégie avec des pays ou régions tiers, en particulier avec les pays de l'Asie centrale ; veiller à ce que la clause CPI/justice soit incluse dans les nouveaux Plans d'action que l'UE négocie;
- S'assurer que les **délégations de l'UE et les Représentants spéciaux de l'UE** dans les pays tiers soient pleinement informés de la Position Commune et du Plan d'Action de l'UE et qu'ils promeuvent activement la CPI et, ce faisant, qu'ils consultent et maintiennent un dialogue avec la société civile et les experts locaux;
- **Intensifier le support diplomatique à la Cour** et promouvoir la lutte contre l'impunité dans tous les dialogues et rencontres politiques avec les pays et les organisations tiers;
- **Continuer à soutenir les initiatives relatives à la CPI de la société civile internationale et locale dans la région**, notamment via l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) et le Plan de Soutien Says (CBSS).

Au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), au Conseil de l'Europe, à l'Organisation de Sécurité et de Coopération en Europe (OSCE), au Bureau du Haut Représentant aux droits de l'homme

- Dans le cadre et les limites de leurs mandats respectifs, **fournir l'assistance et l'expertise technique sur la ratification et la mise en œuvre de la CPI** aux États qui sollicitent une telle assistance, en étroite coopération avec les gouvernements, les parlements nationaux, les organisations non gouvernementales et tout autre acteur intéressé ;

- Organiser des rencontres pour **discuter des progrès réalisés en matière de ratification et de mise en œuvre** dans la région pour permettre aux États de partager régulièrement leurs expériences et leurs meilleures pratiques et encourager les États parties à fournir des informations actualisées sur leurs processus respectifs ;
- **Organiser des formations** pour les procureurs, avocats et juges sur la CPI mais aussi les membres de l'Armée et de la police et impliquer le plus possible la société civile nationale dans les initiatives liées à la CPI à l'échelle nationale et régionale;
- **Faire le suivi de la résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur les conséquences de la guerre entre la Russie et la Géorgie** en cherchant à obtenir de plus amples informations sur les mesures prises par chacun des deux pays pour garantir que les auteurs de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire pendant la guerre soient jugés et que les victimes de telles violations reçoivent des réparations ;
- **Envoyer des délégations de haut niveau à la prochaine Conférence de révision, qui se tiendra à Kampala**, notamment des représentants de leurs assemblées parlementaires respectives.

Au Secrétariat de la CCPI :

- Continuer à fournir aux organisations membres des **informations opportunes** sur les questions liées à la CPI – notamment les questions qui seront abordées à l'AEP et à la Conférence de révision – et sur les stratégies et politiques de la CCPI et veiller à ce que les membres puissent contribuer aux discussions à temps;
- Continuer à mener des **activités de sensibilisation** ciblées sur la CPI et le Statut de Rome auprès des États, des médias, des ONG, des étudiants, des universités et autres ;
- Continuer à développer des **plans d'actions et documents de plaidoyer** à l'intention des coalitions et membres nationaux pour mettre en œuvre les stratégies de la CCPI au niveau local ;
- **Accroître la diffusion d'informations et de documents thématiques et spécifiques aux sous régions** pour promouvoir la CPI ;
- **Intensifier les contacts et les mécanismes et opportunités d'échanges réguliers** entre les membres de la Coalition et le Secrétariat, notamment sur les stratégies, les campagnes et les activités menées ;
- Faciliter les contacts et la coopération entre **les organisations internationales et régionales** et la société civile dans la région et les experts travaillant sur la CPI.

Aux coalitions et membres nationaux des coalitions pour la CPI :

- **Plaider pour la ratification et la mise en œuvre du Statut de Rome et de l'APIC mais aussi pour le renforcement de la coopération avec la Cour** en développant des stratégies locales et régionales ;
- Continuer à être **actif sur la CPI après avoir obtenu la ratification du Statut de Rome** en plaidant pour et en surveillant le processus de mise en œuvre, en rejoignant les équipes thématiques de la CCPI, en suivant les questions liées à l'AEP et en assurant un support national à la Cour ;
- Inclure la campagne sur la CPI dans **des campagnes nationales et régionales plus larges** sur les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratisation;
- **Encourager les organisations de la société civile et les individus clés** (notamment dans les domaines des droits de l'homme, de l'humanitaire, du développement, ainsi

que les associations d'avocats et barreaux) qui ne sont pas actifs dans la campagne sur la CPI à s'engager;

- Continuer à solliciter un dialogue constant avec les autorités nationales clés impliquées dans le processus liés à la CPI ;
- **Distribuer largement des informations et des documents** pour sensibiliser aux questions liées à la CPI et renforcer la visibilité du réseau/de la coalition auprès des représentants des États, des médias et du public (de préférence en traduisant les documents dans la langue locale), intensifier les initiatives de sensibilisation en prévision de la Conférence de révision, par exemple en créant des blogs présentant les positions spécifiques des pays pour faciliter les actions de plaidoyer menées par les membres et groupes nationaux.

Signataires :

Participants à la réunion :

- Greta BARBONE, No Peace Without Justice (NPWJ)
- Jean Philippe DEDIEU, Coalition française pour la CPI, France
- Nick DONOVAN, Aegis Trust, Royaume-Uni
- Zuzana DURAJOVA, League of Human Rights, République tchèque
- Richard GREINER, Coalition suisse pour la CPI/TRIAL, Suisse
- Anka KURTESHI-HAJDARI, Humanitarian Law Centre (HLC), Kosovo
- Maja MICIC, Youth Initiative for Human Rights (YIHR), Serbie
- Ana NATSVLISHVILI, Human Rights Centre (HRIDC), Géorgie
- Veaceslav TOFAN, Coalition moldave pour la CPI, Moldavie
- Fatma UNSAL, Coalition turque pour la CPI, Turquie
- Elvin YUSIFLI, Society for Humanitarian Research (SHR), Azerbaïdjan

Autres membres de la CCPI en Europe :

- Martha Jean BAKER, Women's International League for Peace and Freedom (WILPF), Royaume-Uni
- Elsa BALLAURI, Albanian Human Rights Group (AHRG), Albanie
- Karine BONNEAU, Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)
- Arman DANIELYAN, Civil Society Institute (CSI), Arménie
- David DONAT CATTIN, Parliamentarians for Global Action (PGA)
- Gunnar EKELØVE-SLYDAL, Norwegian Helsinki Committee, Norvège
- Aleksandra LETIC, Helsinki Committee for Human Rights in Republika Srpska, Bosnie-Herzégovine
- Stojanka MIRCEVA, Center for Human Rights and Conflict Resolution (CHRRCR), République de Macédoine

- Oby NWANKWO, Civil Resource Development and Documentation Center (CIRRDOC),
Nigéria
- Manuel OLLÉ SESÉ, Asociación Pro Derechos Humanos(APDH), Espagne